

Conseil municipal

L'an deux mille dix-huit, le 12 du mois de juin à 20h30,

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 7 juin 2018, se réunit au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSARUTTO, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 17

Présents: M. Patrick MASSARUTTO, Maire,

M. Marc DELSOUC, Mme Alexandra COSTES, M. Jean-Michel DALLARD, M. Daniel DEJEAN, M. Pierre CONDOJANOPOULOS, Mme Sonia SCHWECHLER (adjoints au Maire),

M. Alain BROUARD, M. Pierre DELMAS, Mme Olga TRAVIESAS (conseillers municipaux),

Absents excusés:

M. MOUREY Francis donne pouvoir à M. MASSARUTTO Patrick

Mme Ghislaine BIBES-PORCHER

Absents: Mme Monique BEGAULT, M. Guy DEDIEU, Mme Elodie FOUCAUD, Mme Agnès HIPPOLYTE, Mme Sophie SARREBRESSOLLES

Secrétaire de séance: Conformément à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Costes est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

M. Massarutto demande de rajouter à l'ordre du jour une demande de rallonge du budget de l'école élémentaire et 2 demandes de servitude pour le SDEGH. Le Conseil municipal accepte le rajout de ces 3 points à l'ordre du jour.

- approbation CR 12 avril 2018: Des corrections doivent être apportées sur la mention du pouvoir de M. Mourey à M. Massarutto. Il convient également de préciser que le CA a été approuvé à l'unanimité. Ce compte-rendu sera adopté lors de la prochaine séance.
- Attribution subvention ALSH: Suite à la restitution de la gestion de l'ALSH aux communes la commune doit verser une subvention à l'ALSH mais il convient de la notifier dans le chapitre des subventions aux associations. POUR à l'unanimité.
- DM subvention ALSH: Suite à la délibération précédente il convient de modifier le montant du chapitre. POUR à l'unanimité.
- Création poste policier municipal: Il convient de procéder à l'ouverture du poste. Il y a un délai de 8 semaines à respecter entre la déclaration de création d'emploi au

CDG31 et le recrutement effectif de l'agent. Une rencontre avec le chef de la police municipale de Carbonne a eu lieu pour nous aider à établir les critères du recrutement (relation avec la population, besoins à mettre à disposition, rôle, etc.). Le coût estimé est de 40 000€ pour l'équipement (véhicule, tenue, locaux, etc.). Le recrutement est envisagé en septembre/octobre 2018. POUR à l'unanimité.

- Création poste agent technique: Suite à la restructuration de l'école, un poste d'Agent Technique catégorie C doit être créé. POUR à l'unanimité.
- Convention GRDF 30 ans gaz: Des précisions ont été apportées suite au choix de cet opérateur, il est précisé que c'est le seul opérateur possible. POUR à l'unanimité.
- Demande de subvention pour travaux accessibilité: Il convient de solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie. Les premières estimations de l'ADAP (146 997€) ont été révisées, un nouveau montant de travaux est estimé à 74 032€. POUR à l'unanimité.
- Approbation ADAP: Le dossier final est présenté afin d'être déposé en préfecture, POUR à l'unanimité.
- Approbation nouveaux statuts de la CCV: Des modifications ont été effectuées depuis la fusion, notamment sur les compétences GEMAPI, climat/air/énergie, aire d'accueil des gens du voyage, gestion équipement culturel et sportif d'intérêt communautaire et versement dotation solidarité. POUR à l'unanimité.
- Adhésion groupement assurances CCV: Afin d'obtenir une étude sur des prix et une offre plus intéressante, nous devons adhérer à ce groupement. Des propositions seront faites par la suite. POUR à l'unanimité.
- Agrandissement du cimetière: Il convient d'autoriser le maire à lancer les études. A noter que la parcelle se situe à moins de 35 mètres d'une habitation, il est donc nécessaire de procéder à une enquête publique. POUR à l'unanimité.
- Servitude SDEGH remplacement poste rural stade: Il convient d'autoriser le SDEGH à mener des travaux pour remplacer le poste situé au stade. POUR à l'unanimité.
- Servitude SDEGH alimentation du lotissement de 14 lots pour M. Despis: Il convient d'autoriser le SDEGH à mener des travaux pour alimenter les parcelles. POUR à l'unanimité.
- Rallonge budget école élémentaire: Il est proposé de rajouter de 2720€ au budget alloué à l'école élémentaire afin d'acheter du matériel pédagogique, soit 10€ de plus par enfant pour 2018. Le Conseil Municipal est amené à donner un avis favorable sous réserve d'une éventuelle décision modificative du budget. POUR à l'unanimité.
- Questions diverses: M. Déjean précise qu'il sera fait un point du budget au prochain CM, un bilan à mi-semestre.

12 juin 2018

Le prochain CM aura lieu le 11 juillet 2018 (reporté au 11 septembre).

Le bulletin municipal est en préparation, la date limite d'envoi des articles est fixé au 28 juin et la distribution est prévue la 1ère quinzaine de juillet.

Concernant les travaux de la mairie le dossier technique est en cours de validation.

- Fin de séance à 22h30